



Séance du Conseil d'établissement du 27 octobre 2009 à 19h00
Compte rendu n° 2 - Présidence : Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Monique TINGUELY, Martine BONVIN, Bernadette CHIUPPI, enseignantes Mesdames Laurence CASOT et Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy Madame Gisèle MARTINAL, enseignante invitée Monsieur Frédéric DUCOMMUN, représentant de secteur du GIAP, ad intérim, invité
Excusé-e-s	Madame Géraldine STEINER, enseignante Comme annoncé, Messieurs ACKERMANN et BROQUARD, quittent la séance à 20h15 pour regagner le conseil municipal
Absent-e-s :	
Compte-rendu :	Anne Moreno, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
1. Retour sur la rentrée 2009-2010	<p>La rentrée s'est passée dans le calme à Meinier et Jussy. En ce qui concerne les écoles de Gy et de Presinge, 6 enfants sont arrivés dans le courant du mois août, obligeant M. Perez à revenir sur le lieu d'une dérogation.</p> <p>Notre établissement comptait 361 élèves à la rentrée contre 354 l'année dernière. Soit 41 enfants à Gy, 40 à Presinge, 111 à Jussy et 169 à Meinier. Le taux d'encadrement est de 18,32 (élèves par classe + le taux de soutien + le taux de MS).</p> <p>Le taux d'échec est lui de 1.41%, soit 5 élèves pour l'établissement. Un à Gy, un à Jussy et trois à Meinier. Trente-cinq enfants sont passés avec des mesures d'accompagnement. Il s'agit d'élèves qui n'ont pas obtenu la note de 4 en français et/ou en mathématiques. En cas de concertation entre les parents et les enseignants, lorsqu'un élève a "presque atteint" le niveau de connaissances et de compétences requis en français et en mathématiques, il peut passer par tolérance dans le degré suivant avec des mesures d'accompagnement.</p> <p>Quatre enfants suivent leur scolarité à mi-temps en classe d'accueil. Deux de l'école de Jussy sont accueillis à la CLasse ACcueil de l'école de la Place Favre et deux de l'école de Presinge sont accueillis à la CLAC de l'école d'Adrien-Jeandin.</p> <p>L'établissement a pu garder, cette année encore, un poste à 75% d'Enseignante Chargée du Soutien Pédagogique. Un 50%, réparti sur trois jours, est dévolu à l'école de Meinier où Madame Wunderli travaille actuellement avec les élèves de la Division Elementaire et Madame Massarotto avec les élèves de la Division Moyenne. Mais également un 25% pour l'école de Jussy, réparti sur deux jours, attribué à Madame WUNDERLI.</p> <p>La demande des parents de l'école de Gy a été entendue. Une heure d'éducation physique supplémentaire a été mise en place à Meinier.</p> <p>Dès le 14 septembre, les Etudes Surveillées ont été mises en place dans les écoles avec la DM. Les ES sont réservées à ces élèves. Ce sont les enseignant-e-s qui organisent les séances d'études pour les élèves qui ont besoin d'un accompagnement pour se mobiliser autour de leurs apprentissages ou/et d'un lieu calme pour effectuer leurs temps de travail à la maison. L'information a été donnée aux parents dont l'enfant pouvait tirer profit de sa participation aux études ou à l'élève dont les parents ont exprimé le souhait lors d'un entretien. Son inscription est prise pour un trimestre, avec réévaluation de sa situation.</p> <p>Ce lieu est destiné aux élèves qui en ont la nécessité. Nous ne pouvons accueillir tout le monde, faute de moyens, de place et de personnel. Il faut faire la différence entre les ES de type "appui" et celles de type "lieu d'études".</p> <p>A Presinge, il s'agit du type APPUI pour les 4-5-6P</p>

	<p>A Meinier du type LIEU pour les 4-5-6P A Jussy le type APPUI pour les 2-3P et LIEU pour les 4-5-6P</p> <p>Monsieur Broquard a été interpellé par des parents d'élèves de Gy et Presinge au sujet de deux élèves perturbateurs posant des problèmes à l'enseignante et dérangeant toute la classe. M. Perez au courant de cette situation est intervenu afin d'organiser un réseau autour de l'enfant. Il est de son devoir d'alerter les services compétents et de mettre à la disposition de l'enfant des professionnels pour l'aider (Service Médico-Pédagogique, logopédiste, psychologue, Service Santé de la Jeunesse etc.) Par ailleurs, il nous informe qu'un des enfants va certainement s'en aller.</p> <p>Monsieur Morzier nous fait part de soucis de parents à Meinier. Ils ont constaté que des enfants de la DM sortaient de l'école 5 à 10 minutes avant que la cloche sonne. Il semble également que des enfants de la DE soient ressortis du bâtiment, pendant la période d'accueil.</p> <p>Monsieur Perez rappelle qu'afin de favoriser leur autonomie, les enfants rentrent maintenant seuls dans le bâtiment. Cela également par sécurité afin d'éviter le va et vient d'adultes.</p> <p>Monsieur Perez, très présent dans l'école n'a jamais observé ce qui est relevé.</p>
<p>2. Projet d'établissement: présentation</p>	<p>Un exemplaire est mis à la disposition des représentants des parents. Il vient d'être approuvé par la Direction Générale de l'Enseignement Primaire et va nous occuper pendant les deux prochaines années. C'est un document public que les parents peuvent consulter. Ce dernier va être mis sur le site de l'Etat ETIDEP http://icp.ge.ch/ep/etidep/ (Espace de Travail, d'Information et de Documentation de l'Enseignement Primaire).</p> <p><u>Le premier objectif</u> est "d'optimiser l'aide apportée aux élèves en difficulté". Les mesures permettront notamment une diminution du nombre d'élèves au bénéfice des mesures d'appui ainsi qu'une augmentation du taux de réussite aux épreuves cantonales.</p> <p>Le premier objectif a, dans un premier temps, été travaillé "en établissement". Puis, chaque site ayant des besoins différents en matière d'appui, l'équipe enseignante a décidé de partir sur trois axes différents. En fin d'année, nous procéderons en commun au bilan. Pour les écoles de GY et PRESINGE, une collaboration avec les Maîtres Spécialistes s'instaure afin que l'enseignante puisse travailler de manière plus ciblée avec les élèves en difficulté. Pour l'école de MEINIER, c'est la mise en place d'ES, de type APPUI, pour accompagner les élèves en difficulté et pour les aider à se mobiliser autour de leurs apprentissages. Quant à l'école de JUSSY, il s'agit de la collaboration de l'équipe enseignante avec l' ECSP.</p> <p><u>Le deuxième objectif</u> sera consacré à "l'apprentissage de la citoyenneté et du mieux vivre ensemble". Il sera abordé dans la deuxième partie de l'année. Il s'agira de créer un règlement d'école, avec les élèves, de définir des sanctions claires puis d'en informer les parents.</p> <p>Des parents ont réagi à la lecture du dernier PV. Le 1^{er} objectif semblait en contradiction avec la réalité du terrain quant à la diminution du poste de l'ECSP. Monsieur Perez rappelle que c'est un privilège d'avoir pu garder un 75% d'appui. Il rappelle également que ce poste est lié au nombre d'élèves par classe, soit au taux d'encadrement (élèves par classe + le taux de soutien + le taux de MS). Nous devons peut-être y renoncer.</p>
<p>3. Rencontre avec le représentant de secteur, ad intérim, du GIAP</p>	<p>Monsieur Frédéric DUCOMMUN est, en l'absence de Madame Ariane Schafroth, le représentant de secteur pour notre établissement ainsi que celui de VANDOEUVRES, CHOULEX, COLOGNY-GERDIL ET COLOGNY-MANOIR.</p> <p>Depuis 15 ans environ le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire n'est plus dans le giron du DIP. Il est institué par la Loi sur l'instruction publique, et rattaché à l'Association des Communes Genevoises (ACG). A ce jour, 40 communes ont adhéré à cette institution. Les communes de 10'000 habitants peuvent faire partie du conseil. La part des communes au financement du GIAP est de 36 millions, 5 millions à la charge de l'Etat. Dès le 1^{er} janvier 1998, la contribution de l'état a diminué annuellement de 5%. A terme, la contribution cantonale est fixée à moins de 5% des dépenses du groupement.</p> <p>Au sein de ce groupement, environ 900 animateurs sont actifs. A l'heure de la cloche, il y a sur eux transfert de responsabilité.</p> <p>Par année, jusqu'à 800 personnes font acte de candidature. Les 3 quarts des postulations sont refusées car elles ne correspondent pas aux trois critères de base qui sont : un niveau CFC ou équivalent, la maîtrise de la langue française et un casier judiciaire vierge. Les personnes répondant aux critères sont confrontées à la pratique lors d'un stage bénévole de deux jours. Si elles sont adéquates, elles commencent alors à faire des remplacements. Après une année, elles sont nommées et obtiennent un poste fixe. Elle travaille alors en début de carrière à 25%. Certaines formations sont obligatoires, cela représente 80 heures qui sont données par le Centre d'Etudes et de Formation Continue pour les travailleurs sociaux (CEFOC). Il y a également une offre de formation dans le catalogue commun avec</p>

la FASE (fondation genevoise pour l'animation socioculturelle). Il y a une vingtaine d'années, les animateurs ne recevaient pas de formation.

Chaque année, jusqu'à 15% des employés changent. Le personnel compte beaucoup d'étudiants, de mamans se réinsérant dans la vie professionnelle et d'étrangers arrivant sur Genève, souvent diplômés dans leur pays d'origine. Leur contrat ne représentant qu'une brève occupation quotidienne, un gain modeste, il ne reste pas très longtemps.

Le nombre d'enfants qui vont à l'école reste stable mais, proportionnellement, ce sont à chaque rentrée, une augmentation de 10% d'inscrits au **GIAP**. Cela représente 20 000 enfants, soit 60% des élèves.

A midi le **GIAP** encadre environ 115 enfants et le soir, en moyenne 35 sur Meinier et Jussy. L'effectif est très fluctuant selon les jours. Actuellement les contrôles sont faits à l'aide de listes de présence. C'est un travail fastidieux qui incombe également à l'animateur. En décembre, ils seront dotés d'un nouveau système qui permettra, à l'aide d'un téléphone portable, contenant un programme de prise en charge des présences, d'envoyer directement la liste validée au responsable.

Nous notons de grandes disparités sur les sites. Certains restaurants scolaires sont dans les écoles, à d'autres endroits le repas est pris dans les salles communales etc. Parfois, il y a un trajet entre le restaurant scolaire et l'école. Il y a aussi les problèmes de timing quand il y a deux services, les délais de livraison du repas etc. Les manières de faire ne sont donc pas bonnes pour tous les endroits, les animateurs-trices, doivent tenir compte des spécificités liées au lieu, à la population etc.

Tout cela peut-être une source de stress supplémentaire pour les animateurs sans compter certains enfants qui n'ont pas envie de venir et qui "se lâchent". L'après-midi, épuisés par leur passage au restaurant scolaire c'est pour l'équipe enseignante que cela devient difficile.

Les conflits sont gérés sur place. Quand cela dépasse la personne responsable, elle peut faire appel à un médiateur ou/et participer à une forme de supervision. Parfois des équipes vivent des choses très difficiles mais nous sommes ici dans un secteur très favorisé.

En ce qui concerne le parascolaire, il propose diverses activités, du bricolage, du dessin. Si la météo le permet des occupations ludiques à l'extérieur ou encore dans les salles de sport si elles sont accessibles. Certains endroits sont plus difficiles à surveiller que d'autres comme, par exemple, le préau de l'école de Meinier. Comportant plusieurs recoins, il est impossible d'avoir tout le monde sous les yeux.

Par contre, le **GIAP** ne s'occupe pas des devoirs. Cela n'est pas de sa compétence et, il n'y a pas assez de personnel pour assurer la sécurité des uns et intervenir dans les devoirs des autres.

L'encadrement est défini par rapport aux nombres d'inscrit-e-s par semaine et l'âge des enfants. P.ex. 15 enfants par animateur pour les 5-6 P, 8 à 10 à midi pour des 1E-2E. On ne peut pas débloquer un poste d'animateur sans respecter ces critères. Il y a pourtant, en effet, de grandes disparités de fréquentation selon les jours.

Malgré les propositions de la direction du **GIAP** de mettre des filtres au moment des inscriptions, le comité maintient sa volonté d'accueillir tout le monde et cela, malgré le nombre de problèmes que cela pose. Tous les enfants qui se présentent aux inscriptions du mois de mai ont une place. On peut inciter les gens à déplacer leur demande par rapport aux jours mais pas les obliger à le faire. Très concrètement, par exemple, la Commune de Gy se trouve devant un problème de local. C'est quasiment le 60% des élèves qui fréquentent le restaurant scolaire. Par ailleurs, des immeubles communaux se construisent et vont amener de nouvelles familles. D'autres logements sont prévus mais eux proposés à la vente. La Mairie se renseigne actuellement sur les acquéreurs afin de pouvoir anticiper, avec Monsieur Perez, la prochaine rentrée scolaire.

Même si la situation dans les campagnes reste plutôt favorable, nous constatons qu'elle a beaucoup évolué. Il y a clairement des familles qui ont besoin de cette structure toutefois d'autres l'utilisent par confort.

L'assemblée relève qu'il est dommage que les animatrices-teurs du secteur ne fassent pas partie du COET. Ils peuvent être invités, voir même "invités permanents".

L'horaire de travail de l'animateur est prévu de 11h30 à 13h30. Chaque restaurant scolaire a son propre cahier des charges, son règlement fait par son comité. Parfois, le service fait partie des tâches à accomplir. Cela dépend des particularités du lieu : combien de personnel, le nombre d'enfants, la salle. Le **GIAP** lui coopère selon un protocole de collaboration avec les bénévoles du restaurant.

Dans le cas de la commune de GY, l'animatrice est normalement payée par le **GIAP**, mais un supplément est assumé par l'**APE** ce qui lui permet d'être rémunérée pour le rangement, s'occuper de la vaisselle. Dans le cas présent, elle assume tout.

Nous remercions Monsieur Ducommun pour sa présentation.

<p>4. Sécurité : dans le préau et sur le chemin de l'école (pedibus)</p>	<p>A Jussy, il y a un vélo-bus l'après-midi. Il y avait également un pedibus du village jusqu'à l'école. De cette pratique, des habitudes ont été prises et les enfants continuent de venir à pied en groupe. Que cela soit à pied ou à vélo, le groupe est plus respecté par les automobilistes. Reste une ambivalence au sujet des patrouilleuses que beaucoup de parents souhaitent tout en trouvant que cela désresponsabilisent les enfants.</p> <p>A Jussy, les parents qui véhiculent les enfants utilisent une zone de débarquement. Elle n'est malheureusement pas clairement indiquée, la commission des routes s'y étant opposée. Il arrive donc qu'elle soit occupée.</p> <p>A Meinier, M. Morzier transmet que les problèmes liés à la circulation sont alarmants. Travaux, trottoirs difficilement accessibles, enfants débarqués de manière sauvage etc. La situation ne satisfait pas non plus les autorités qui cherchent des solutions. Probablement l'engagement d'une patrouilleuse au moment des travaux.</p> <p>A Gy, le Maire relève qu'il y a actuellement des soucis liés au fait que les parents déposent et attendent les enfants devant l'école. Il y a pourtant des places de stationnement devant le temple, à la douane et à la mairie. Il faut que les parents prennent le temps de se parquer et d'accompagner les enfants jusqu'à l'école. De plus, aux mêmes horaires, le minibus qui assure le transport de Presinge à Gy, dépose et prend les élèves. Monsieur Mottier, prie M. A. Perez de faire un courrier aux parents des élèves de l'école de Gy.</p> <p>Les complications liées à la fréquentation des préaux hors temps scolaire ainsi que les déprédations se généralisent. A Jussy, le responsable du bâtiment scolaire, commence sa journée par un tour du préau. A Meinier, un agent de sécurité patrouille le vendredi et le samedi soir. Ces jeunes ne sont pas forcément du village. Les éducateurs hors murs sont au courant de l'ensemble des problèmes puisqu'il s'agit des mêmes travailleurs sociaux pour tout l'établissement.</p> <p>A Meinier, on nous signale des chiens dans le préau alors qu'ils y sont interdits. La mairie en prend note et va s'occuper du panneau rappelant l'interdiction ainsi que des crochets permettant de les attacher à l'extérieur. M. Perez va adresser un courrier aux parents des élèves de l'école et du jardin d'enfants.</p>
<p>5. Acquisition d'un minibus pour l'établissement</p>	<p>Les problèmes sont nombreux : la loi va changer et il faudra un permis professionnel pour conduire plus de 10 personnes. Les enseignants n'ont pas le droit de véhiculer leurs élèves et les enfants devront avoir un rehausseur.</p> <p>Sur les communes de Gy et Presinge l'entreprise Meyer fait de nombreux trajets qui sont payés par les mairies.</p> <p>A Meinier il y a le bus de la Rampe.</p> <p>A Gy, le bus de l'association de water-polo, subventionnée par la commune, peut être emprunté.</p>
<p>6. Divers</p>	<p>Qu'en est-il du projet de modification des horaires prévu pour 2011 ? Le Groupement genevois des Associations de Parents d'élèves du Primaire fait partie de la commission créée par le DIP. Nous pourrions en discuter lors d'un prochain conseil.</p> <p>Je vous invite à visiter le site de l'Etat ETIDEP http://icp.ge.ch/ep/etidep/ (Espace de Travail, d'Information et de Documentation de l'Enseignement Primaire).</p>
<p>7. Prochain conseil</p>	<p>Le mardi 16 février 2010 à 19 heures à la Mairie de Jussy</p>

Séance levée à 21 heures 20 /am/ 24 novembre 2009

Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD, représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :

sbroquard@bluewin.ch